

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 26
Séance du mardi 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 16 mai à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Mme Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19	Présents : 12
Nombre de membres en exercice : 19	Représentés : 04
	Absents : 03

Membres présents : BONIFACI Jean-François, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MAIORE Marie-Laure, PAOLI Simon, , PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : BALDOVINI Antony (Pouvoir à Simon PAOLI), LUCIANI Jean-Emmanuel (Pouvoir à Laurence TADDEI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI°

Membres absents : BONY Sarah, CHEYNET Patrick, CORONA Jean

Date de la convocation : 10 mai 2023
Date d'exécution : 17 mai 2024
Date d'affichage : 24 mai 2023

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Le président expose au conseil que la commune a la faculté de se porter candidate à l'expérimentation du CFU (Compte Financier Unique) qui a débutée en 2021 et qui se prolonge pour l'exercice budgétaire 2023.

Il précise que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion et qui, à lui seul, remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le président présente au conseil les avantages du CFU :

Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

→ Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,

→ Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

Enfin, la confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public.

Le président rappelle que la commune d'Aléria satisfait aux deux conditions pour candidater au dispositif (Application du référentiel budgétaire et comptable M57, dématérialisation des documents budgétaires) et que les candidatures doivent être déposées avant le 30 juin 2023.

Il propose au conseil d'acter la candidature de la commune d'Aléria.

* * *

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'acter la candidature de la commune à l'expérimentation du CFU (Compte Financier Unique).

Délibération n° 2023 – 26 : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à					
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à					
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à					
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à					
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à					
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à					
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à					
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à					
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à					
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à					
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à					
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à Simon PAOLI					 Simon PAOLI
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à					
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à					
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à					
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI					 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à					
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à Laurence TADDEI					 Laurence TADDEI

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,